

DES FEMMES ET DES COOPÉRATIVES: UNE HISTOIRE À ÉCRIRE

Nicole Giroux

There is an entire field of study left to explore in the hidden history of women in the emergence of co-operatives in Québec. This article follows the participation of two pioneers in the co-operative movement in Québec, Dorimène Desjardins (1858-1932) and Berthe Louard (1889-1968). The author describes the background to the organisation of co-operatives, their objectives, and women's role within the movement, from serving coffee and donuts to working as organisers, accountants, and federation presidents.

Au Québec, les femmes ont été constamment présentes à l'émergence des coopératives. L'histoire officielle fait cependant peu mention de leur participation. Il y a donc là, pour les historiennes, tout un champ de recherches à explorer.

Dans ce bref article ont été colligées quelques traces laissées dans la littérature par deux des pionnières du Mouvement coopératif au Québec: 1) *Madame Dorimène Desjardins (1858-1932)*, figure de proue des coopératrices du secteur de l'épargne et du crédit, épouse-collaboratrice du commandeur Alphonse Desjardins. Elle assista celui-ci dans la fondation des caisses populaires, ces coopératives auxquelles adhèrent aujourd'hui près de quatre millions de Québécois; 2) *Madame Berthe Louard (1889-1968)* qui fut illégalement gérante et administratrice de La Familiale, la première coopérative de consommation au Québec.

«L'émancipation de la femme par l'activité coopérative»¹

Avant de décrire l'action de ces femmes, il convient de rappeler ce que sont les organisations coopératives dans lesquelles elles ont oeuvré.

Les coopératives sont des entreprises possédées par une association de personnes. Elles opèrent selon des règles distinctives: 1) la règle «un membre, un vote» qui pose l'égalité entre les individus; 2) la règle de l'intérêt limité sur le capital; 3) la règle de la répartition des surplus, non pas en fonction du capi-

tal investi, mais en proportion des transactions effectuées avec la coopérative; 4) la règle des réserves impartageables. Ces règles reflètent les objectifs des membres-propriétaires, à savoir le contrôle démocratique de l'entreprise et l'usage d'une structure de production pour la satisfaction de leurs besoins. Les membres-propriétaires peuvent utiliser leur coopérative pour écouler leur production (les coopératives agricoles), pour s'approvisionner (les coopératives de consommation) ou pour se créer un emploi (les coopératives de travail).

Depuis longtemps est posée la question de la place des femmes dans les organisations coopératives. Dès 1944, Fauquet, un des grands théoriciens de la coopération, consacrait un chapitre de son livre *Regards sur le Mouvement Coopératif*, à la participation des femmes dans les coopératives de consommation. Pour lui, «La distance qui sépare l'activité de la femme au foyer de sa participation à la vie de la cité, peut et doit être comblée par une troisième activité: l'activité coopérative. Celle-ci présente en effet deux aspects: côté foyer, elle est le prolongement de l'activité ménagère: côté cité, elle est par sa valeur éducative, une préparation et sans doute la plus efficace des préparations de la femme à la vie publique».²

Effectivement, par leur participation à des organisations coopératives, des femmes possédant peu de capitaux peuvent devenir co-propriétaires d'entreprises ayant des actifs considérables et exerçant une influence non négligeable sur leur vie quotidienne.

Au cours de l'histoire, les femmes ont contribué aux coopératives à divers titres: elles ont été, tour à tour et souvent en même temps, épouses de coopérateurs, membres-militantes, travailleuses, gestionnaires, administratrices, voire entrepreneures créatrices de coopératives.³

Aujourd'hui on les retrouve aussi dans les institutions de support au développement des coopératives: centres de recherche, services de consultation, organismes bailleurs de fonds. Toutes ces femmes suivent, parfois sans le savoir, les

traces de leurs prédécesseurs, ces pionnières qui, mues par un idéal de démocratie économique, ont participé à la fondation de Mouvement coopératif au Québec.

Dorimène Desjardins, épouse, collaboratrice, co-fondatrice⁴

Issue d'une famille à l'aise, Marie Clara Dorimène Desjardins a reçu une bonne instruction. En septembre 1879, elle épouse à Lévis Alphonse Desjardins. De cette union devait naître 10 enfants; 4 filles et 6 garçons. A l'instar de beaucoup de femmes de son époque, Dorimène est la gestionnaire du budget familial. Le commandeur l'appelle d'ailleurs son «ministre des finances».⁵

L'histoire des caisses populaires⁶ rapporte qu'Alphonse Desjardins, alors qu'il était sténographe à la Chambre des Communes à Ottawa, fut secoué par le discours du député Michael Quinn décrivant les conditions des prêts usuraires de l'époque. Celui-ci présentait des cas où l'on percevait des intérêts équivalant à un taux de près de trois mille pour cent par année. Ces révélations devaient motiver Alphonse Desjardins à mettre sur pied des coopératives d'épargne et de crédit pour venir en aide à ses concitoyens.

La première caisse ouvrit ses portes à Lévis dans la maison même des Desjardins le 23 janvier 1901. Alors que le commandeur doit s'absenter du foyer soit pour son travail, soit pour la promotion des caisses populaires, c'est Dorimène qui élève la famille, tient la comptabilité de la caisse, reçoit les membres. Elle assume seule la responsabilité des opérations financières de la caisse. Collaboratrice de son mari elle en est le support psychologique dans les moments difficiles.⁷

Durant les dernières années de sa vie, Alphonse Desjardins, retenu à la maison par la maladie, continuait à s'occuper des affaires des Caisses, pendant que Dorimène rédige la correspondance, reçoit les confidences. C'est pourquoi, à la mort du commandeur, son autorité morale grandit: on la considère alors

comme la dépositaire des projets du fondateur, on lui demande de communiquer les intentions du fondateur quant aux orientations du Mouvement.

Les premières gérantes des caisses populaires

Dorimène Desjardins a été la première femme à contribuer au Mouvement des caisses populaires. Cet engagement devait être poursuivi par de nombreuses femmes. Ainsi dans la majorité des caisses on retrouvera à l'origine une femme effectuant les tâches de gérance tout en ayant souvent le titre officiel d'assistante. Dans les caisses, les femmes ne pouvaient accéder aux postes de gérantes ou d'administratrices pour des raisons légales. En effet, le code civil québécois, jusqu'en 1963, assimilait les femmes mariées à des mineures.

Alphonse Desjardins, le fondateur, déclarait que «tout le monde . . . peut faire partie de la caisse . . . La femme parce qu'elle est l'économie du petit royaume qu'on appelle 'La Famille'». Il ajoutait que la femme «si elle est membre de la Caisse Populaire, elle s'y intéressera davantage, elle saura également y intéresser son mari».⁹

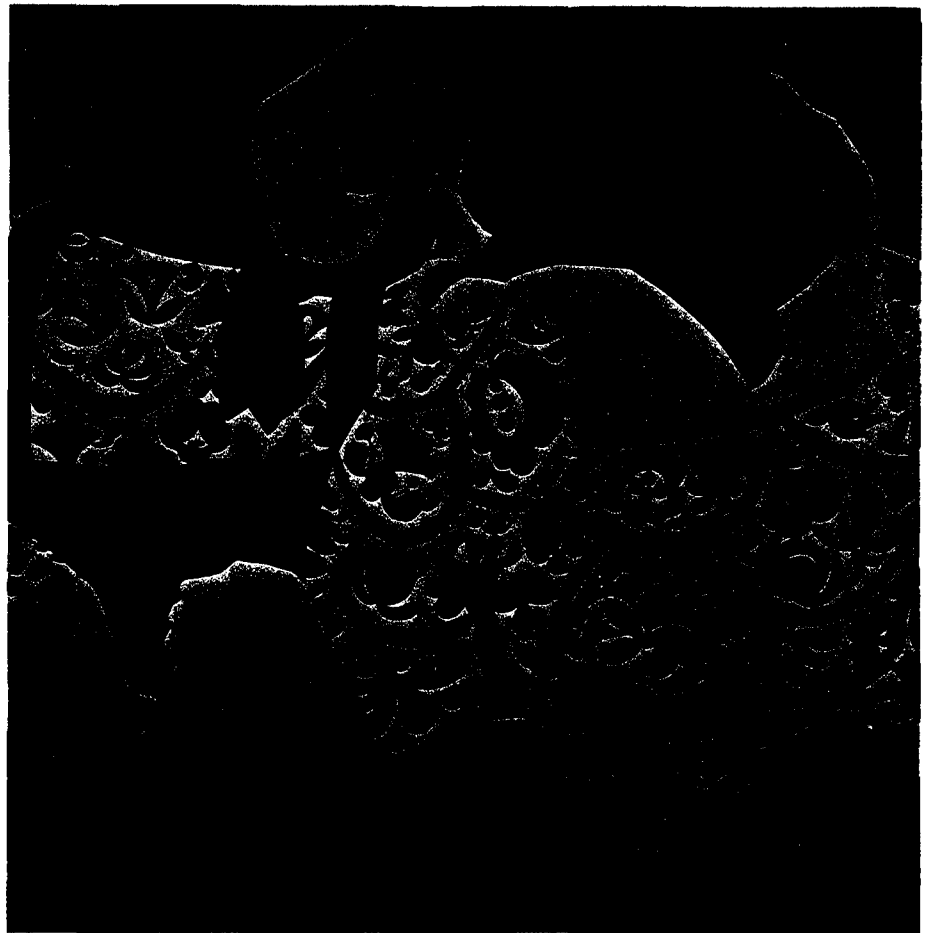
Cependant, les status et règlements de la Caisse de Lévis stipulaient à l'article 15:

La femme sociétaire ne peut remplir aucune charge dans la Société
et à l'article 28:

Les femmes sous puissance de mari et les mineurs peuvent devenir sociétaires avec le consentement de l'autorité à laquelle ils sont assujettis.

Toutefois ils ne peuvent exercer le droit de vote, ni remplir aucune charge dans la Société. Ils ne sont pas non plus admis au bénéfice du crédit sans l'assentiment de la même autorité.

Dans ce contexte, les femmes devenaient les travailleuses de l'ombre. Ainsi, comme l'a souligné Madame Monique Vézina-Parent qui fut la première femme présidente d'une fédération régionale de coopératives d'épargne et de crédit: «la femme administrait et gérât les affaires quotidiennes, le mari surveillait et cautionnait les décisions de sa femme et souvent recevait le salaire».¹⁰ Encore que, bien souvent, de salaire il n'y en avait pas. La participation des femmes était alors considérée comme une «œuvre sociale»; la «femme-apôtre» remplissait alors sa «mission d'amour». Le témoignage de Thérèse Rodrigue, gérante-fondatrice



Magyar Sonata #3 by Susan H. Eredics, acrylic on canvas.

Credit: photo by artist.

sans titre et sans salaire, tel qu'il est rapporté par Louise Lemieux-B. est éloquent à cet égard:

Dans ce temps là, on travaillait par dévouement . . . «Les gens arrivaient à n'importe quelle heure, j'étais toujours sur place pour les servir . . . En guise de salaire, elle reçoit à la fin de chaque année un boni de 50.00\$ et lorsqu'après plusieurs années de bénévolat, elle réclame une gratification annuelle de 100.00\$, le conseil d'administration accente: «On va vous les donner pour cette année, mais ne revenez pas avec des augmentations à tous les ans.»»¹¹

Berthe Louard, la coopératrice épicière

Berthe Louard est originaire de Belgique. Très jeune, elle a été en contact avec les coopératives dans son pays. Elle émigre au Québec avec son mari en 1920. Elle est très sensible aux besoins des ouvriers et des chômeurs qui, durant la crise et la guerre, avaient de la difficulté à nourrir convenablement leur famille. En novembre 1936, elle rencontre lors d'une conférence, Monsieur Victor Barbeau, professeur à l'École des Hautes Études

Commerciales de Montréal. Elle lui suggère de fonder une coopérative de consommation. De cette rencontre devait naître une longue et fructueuse collaboration.

Le 1er août 1938 est fondée La Familiale, le premier magasin coopératif de consommation au Québec dont Berthe Louard fut l'acheteuse, la vendeuse, la comptable, la femme de ménage. Tout cela sans salaire selon sa propre volonté. Elle fut donc gérante puis secrétaire-trésorière du conseil d'administration de la coopérative. Comme le souligne Victor Barbeau:

*N'eut été de Berthe Louard, il n'y aurait jamais eu La Familiale . . . C'est elle qui, jour après jour, en a porté le poids et en a vécu jusqu'à la lie les déboires et les tracasseries. C'est elle qui par son labeur, sa charité et son courage, l'a maintenue à flots.*¹²

En juillet 1939, elle fonde la Guilde des coopératrices. Ce syndicat de femmes a été organisé selon le mode des guildes anglaises qui, dès 1921, regroupaient plus de 52,000 membres.¹³ La guilde avait pour objectif d'amener les femmes à participer à la coopérative. Cette guilde organisait

de nombreuses activités pour recueillir les sommes nécessaires au financement des oeuvres sociales de la coopérative. Ces oeuvres prirent diverses formes: 1) la constitution d'un fonds de prévoyance permettant aux membres de subvenir à leurs besoins alimentaires lorsque la maladie les privait de travail; 2) l'établissement d'un camp de vacances pour les enfants; 3) la mise sur pied d'une école de loisirs; 4) la création d'une bibliothèque pour enfants; 5) l'organisation de conférences dont celle, en mars 1945, de Madame Casgrain sur le thème «la femme être politique».

Interrogée sur les raisons de la création des premières guildes, Berthe Louard répondait: "Le femmes devaient désirer comme les hommes de faire leur part, de travailler au progrès des coopératives. Elles ne le pouvaient pas de la même manière et pour bien des raisons. Peut-être faut-il tenir compte de leur esprit d'indépendance, indépendance que beaucoup, même aujourd'hui n'osent afficher dans les réunions mixtes."¹⁴

En 1942, elle est une des fondatrices de l'Alliance des Coopératives, une centrale de gros qui devait desservir les 90 coopératives de consommation alors en place à travers le Québec. Ces coopératives qui allaient devenir par la suite les Magasins Co-op, se sont développées sur le modèle de la Familiale, cette «cellule-mère de tout le secteur de la consommation au Québec». Berthe Louard n'est pas étrangère à ce développement car elle a été la propagandiste de la coopération et elle a accueilli et informé tous ceux qui souhaitaient créer des coopératives de consommation.

Sa contribution n'était cependant pas toujours appréciée. Comme le soulignent ses biographes: "Bien qu'ayant été une des fondatrices de l'Alliance des Coopératives, il fallait à Madame Louard un courage et une ténacité à toute épreuve pour participer aux Congrès."¹⁵

Victor Barbeau raconte:

Je revois encore les airs ahuris, les mines figées qui accueillirent la première intervention de Berthe Louard dans des assises traditionnellement réservées aux hommes.

... En vertu de la loi, la femme n'était alors admise dans une coopérative que sous la caution de son mari. Obtenait-elle ce «privilege» qu'elle n'en demeurait pas moins inéligible à quelque poste que ce soit au Conseil d'administration. Secrétaire-trésorière de la Familiale, Berthe Louard

était donc dans l'illégalité et la justice des hommes était bafouée.¹⁶

Il faut souligner qu'en 1944 la Familiale comptait trois femmes à son conseil d'administration. Outre Madame Louard, il y avait Madame Alice Montpetit et Madame Alfred Thibaudau. Cette présence féminine est restée en place malgré l'avis donné en 1946 par Monsieur Beaulieu du Conseil Supérieur de la Coopération. Cet avis soulignait que les femmes ne pouvaient ni voter, ni remplir de charges. Interrogé sur la capacité des femmes à former un syndicat comme la Guilde, l'auteur déclarait "qu'elles attendent d'avoir 21 ans . . . et qu'elles ne se marient jamais dussent-elles, pour cela se faire religieuses!"¹⁷

Les activités de Berthe Louard ne devaient pas se limiter au seul secteur de la consommation. Dans les années 50, alors que sévissait une crise du logement à Montréal, elle fit de nombreuses démarches pour obtenir une partie du Domaine des Sulpiciens, alors propriété de la Ville de Montréal pour y faire construire des habitations à loyer modique. Grâce à ses efforts des coopérateurs purent se loger au Domaine Saint-Sulpice dès 1954.

Le travail remarquable de Berthe Louard a été reconnu par la société québécoise: en 1947, elle recevait un doctorat honoris causa en sciences sociales de l'Université de Montréal; en 1949 elle fut la première femme québécoise à être décorée de l'Ordre du Mérite Coopératif.

Des femmes de coeur et de tête à ne pas oublier

Ces quelques faits relatifs à l'implication des femmes dans deux secteurs du Mouvement coopératif québécois suggèrent que celles-ci ont fourni durant la phase d'émergence des coopératives d'épargne et de crédit et, de consommation, un apport déterminant mais trop peu connu.

Ces pionnières se présentent à nous comme des femmes dynamiques, infatigables et obstinées. Sensibles aux besoins des plus démunis de leurs concitoyens, elles rêvaient d'une société plus juste. Elles se révèlent à nous comme des femmes d'action, résolues à réaliser leur vision d'une économie bâtie sur des valeurs d'équité et de solidarité. Elles étaient non seulement des femmes de coeur mais aussi des femmes de tête: elles savaient administrer le budget de la famille et le budget de l'en-

treprise coopérative. Il est pourtant un domaine où ces femmes ne savaient pas compter: c'est celui de leur temps et de leurs énergies. Pour elles, l'avancement du projet collectif primait les ambitions individuelles.

Leur engagement bénévole leur a donné rapidement accès à des postes de responsabilités. Toutefois, si les coopératives accueillaient favorablement cette participation gratuite des femmes, force est de constater que celles-ci ont eu de la difficulté à se faire accepter dans certains lieux de pouvoir et que la reconnaissance de leur contribution a tardé à venir.

Est-il possible que ces femmes qui ont été si longtemps les dépositaires de la mémoire coopérative soient oubliées? Nous espérons que non. Après ce survol de la participation de ces femmes à l'émergence du Mouvement coopératif, il nous apparaît pertinent que d'autres femmes, maîtrisant les outils de la recherche historique, se penchent sur ce phénomène pour faire revivre cette dimension du patrimoine collectif des femmes.

¹G. Fauquet, *Regards sur le Mouvement Coopératif* (Union Suisse des coopératives de consommation, 1949).

²*Idem*, p. 90.

³F. Harel-Giasson, N. Giroux, M.-C. Malo, et B. Ouellet «Promotions féminines et développements coopératifs au Québec», *Communautés*, Archives des Sciences Sociales de la coopération et du développement, no. 14 (décembre 1985), pp. 84-89.

⁴Jos. Turmel, «Madame Desjardins, la mère de famille», *La Revue Desjardins*, vol. 21, no. 5, pp. 84-85; Albert Desjardins, «Première collaboratrice», *La Revue Desjardins*, vol. 23, nos. 8-9 (1957), p. 133; et Boutin-Grégoire, «Le rôle des femmes au sein du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins», *La Revue Desjardins*, vol. 41, no. 4 (1975), pp. 41-43.

⁵Guy Bélanger, «Le rôle de Dorimère Desjardins dans la fondation des caisses populaires», *La Revue Desjardins*, vol. 52, no. 2 (1986), pp. 25-26.

⁶Réal Bertrand, *Alphonse Desjardins* (Outremont: Lidec, 1983).

⁷Adrienne Desjardins, «Une femme et une mère modèle», *La Revue Desjardins*, vol. 23, no.2 (1957), p. 34.

⁸Alphonse Desjardins, *Les caisses populaires* (conférences données devant les déléguées de l'Association Canadienne Française d'Éducation d'Ontario,

d'Ottawa, Cie d'imprimerie d'Ottawa, 1912), p. 6.

⁹Alphonse Desjardins, *La Caisse Populaire* (Montréal: École sociale populaire et institut social populaire), nos 7 et 12, 1912 et 1944, p. 17.

¹⁰Monique Vézina-Parent, «La participation de la femme au pouvoir économique», *Cahiers de recherche éthique*, no. 8, (Devenirs de femmes (1981), p. 127.

¹¹Louise Lemieux-B., «Rôle des femmes dans l'histoire des caisses populaires», *Ensemble*, vol 29, no. 2, p. 5.

¹²Juliana Beaubien, Bourdon, Élodie, Barbeau, Victor et François-Albert Angers, *Hommage à Berthe Chaures-Louard 1889-1968* (1982), p.41.

¹³Françoise Beaulieu, «Femmes et organisations féminines dans l'Alliance Coopérative internationale», *Coopératives et Développement*, numéro spécial à «Coopératives et femmes», vol. 17, no. 1 (1985-1986). *La Familiale, coopérative de consommation*,

Archives recueillies par Victor Barbeau, p. 72. (La guilde des coopératives, interview (sic) de Madame Berthe Louard).

¹⁴Hommage à Berthe Chaures Louard, p. 16.

¹⁵Idem.

¹⁶Idem, p.38.

¹⁷La Familiale coopérative de consommation, p. 85.

Nicole Giroux, chargée d'enseignement à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, est candidate au doctorat en administration (UQAM). Chercheuse affiliée au Centre de gestion des coopératives (HEC), elle fait partie d'un collectif féminin du CIRIEC (Centre Interuniversitaire de recherche, d'information et d'enseignement sur les coopératives). Elle a été impliquée dans des coopératives à titre de gestionnaire et d'administratrice, notamment à la Coopérative du Jal, un projet communautaire bien connu au Québec.

CALL FOR PAPERS FOR AN ANTHOLOGY ABOUT LESBIANS IN CANADA

Scholarly papers are invited for a book intended to document the diversity of lesbian experience, the extent of discrimination, and the survival strategies of lesbians in Canada. In particular, articles are sought which discuss old lesbians, visible minority lesbians, disabled lesbians, francophone lesbians, lesbians living in small towns, and lesbians who came out after marriage and children. Send abstract and/or completed paper by MAY 1, 1987 to:

Sharon Stone
Dept. of Sociology, York University
4700 Keele St., Downsview, Ontario M3J 1P3

YORK UNIVERSITY, ATKINSON COLLEGE DEPARTMENT OF PSYCHOLOGY

Applications are invited for a probationary tenure stream appointment at the Assistant Professor level commencing July 1, 1987. Primary area of specialization should be Social Psychology, with expertise in Women's Studies. Courses taught would include the Psychology of Women or Psychology of the Family. Applicants should be experienced teachers and are expected to pursue an active and enthusiastic research programme. York University is implementing a policy of employment equity. Qualified women and men are invited to apply.

Applicants should submit a curriculum vitae along with the names of three referees familiar with their work, addressed to: Paul H. Tacon, Ph.D.; Chair, Department of Psychology; Atkinson College, York University; 4700 Keele Street; North York; Ontario, Canada; M3J 1P3. The deadline for applications is January 30, 1987. In accordance with Canadian Immigration requirements, this advertisement is directed to Canadian citizens and permanent residents.

LE BOND

avoir été chatte
je n'aurais pas fait le dos rond
pour mieux t'amadouer
avoir été chatte
j'aurais fait le bond
pour mieux t'égratigner

LA SOURCE

d'où vient ce jaillissement
de la source
on dirait un enchantement
il y a pourtant
si longtemps
qu'on la croyait sans ressource

LUMIÈRE DE FEU

je m'invente à moi
me couvrant de caresses
me couvrant de tendresse

je m'invente à mon corps
le couvrant de bijoux
à en rendre jaloux

je m'invente un amant
venu de par les vents
les marées les terres les forêts

je m'invente chaque jour
refusant de voir venir
les nuits

Laure Cloutier
Montréal, Québec

Ces poèmes sont tirés de la récente publication de Laure Cloutier, Partie d'échecs Montréal: Éditions d'Orphée, 1986.)